



TEMPS DE TRAVAIL

SUD-Solidaires BPCE-IT

ET LA CGT BPCE-IT



Négociation sur le futur Accord Temps de Travail chez BPCE-IT

Le 5 mai 2023

Voici nos Revendications portées par SUD-Solidaires au nom de l'Intersyndicale SUD-CGT

- Maintien du nombre de jours travaillés annuels à 204 jours pour les salarié-es Cadres au forfait/jour ainsi que pour le personnel en décompte horaire avec maintien du dispositif actuel des JHV.
Nous considérons que dans un contexte d'augmentation de la charge de travail due au non-remplacement de certains départs et à des réorganisations d'envergure comme Dragonfly, une augmentation du temps de travail couplée à une diminution des jours de récupération constitue une dégradation importante des conditions de travail.
- Amélioration du dispositif d'acquisition des jours d'ancienneté actuel de BPCE-IT afin d'accroître l'attractivité de BPCE-IT pour les futures embauches :
 - 1^{er} jour d'ancienneté acquis au bout de 2 ans
 - 2^{ème} jour d'ancienneté acquis au bout de 5 ans
 - 3^{ème} jour d'ancienneté acquis au bout de 9 ans
 - 4^{ème} jour d'ancienneté acquis au bout de 15 ans
- Prise en compte de la journée de solidarité par l'employeur de BPCE-IT.